



RÈGLEMENT DE LA COURSE DE L'ESPOIR

10 KM

COURDIMANCHE
28 SEPTEMBRE 2019

1- Organisation

Dans le cadre de sa Virade de l'Espoir à Courdimanche, le 28 septembre 2019, l'association Vaincre la Mucoviscidose organise une épreuve de course à pied dénommée « Course de l'Espoir ».

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, sous réserve de la communication des documents prévus par la réglementation concernant l'aptitude physique :

Pour les licenciés, présentation de la licence :

- licence FFA / fédération française d'athlétisme
- licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention athlétisme sur la licence

Pour les non licenciés : fourniture d'un certificat médical de moins d'un an, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

La participation à cette course implique l'inscription préalable, et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant le déroulement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation.

Pour les mineurs, la signature de l'un des deux parents à l'inscription est obligatoire.

2- Départs, catégories d'âge, horaires, parcours et distances

Course de l'Espoir de 10 km :

- femmes et hommes cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ vétérans (nés en 2001 et avant)
- départ à 10H00

Les épreuves se déroulent principalement sur la voie publique fermée à la circulation pendant l'évènement. Le tracé du parcours sera disponible sur les sites où se trouve affiché ce règlement.

Tout coureur qui abandonne en cours de parcours doit le signaler à l'organisation en prévenant le plus proche signaleur.

L'épreuve se termine à 11h25. La remise des prix est prévue à 11h30.

L'équipe de fermeture du parcours pourra, à sa libre appréciation, faire arrêter un concurrent et demander son retour en tant qu'abandon. Le concurrent doit rentrer sous sa propre responsabilité en empruntant les accès piétons et en respectant scrupuleusement les règles de sécurité et le code de la route.

3- Classement

Classement individuel

Le classement individuel est institué, sur la base des temps enregistrés.

Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée d'un dossard.

Les classements seront affichés sur place à l'issue de la course, et ultérieurement sur le site de l'organisation : <http://www.viradecergypontoise.org>

Ils seront également accessibles sur le site de la société de chronométrage « Espace Compétition » : <https://www.espace-competition.com>

Les concurrents ne désirant pas que leur nom soit publié avec les résultats devront en informer préalablement les organisateurs, afin que ceux-ci puissent prendre les dispositions appropriées.

4- Inscriptions et retrait des dossards

La participation à la course nécessite l'inscription en ligne préalable qui doit intervenir au plus tard le mercredi 25 septembre avant 23h59 sur internet : <http://www.viradecergypontoise.org>

Rappel : il ne sera pas pris d'inscription le jour même pour la course de 10km

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'inscrits sera limité aux 500 premiers inscrits.

Les frais d'inscription, entièrement reversés à Vaincre la Mucoviscidose, sont :

- de 20€ sans engagement de collecte,
- de 5€ avec engagement de collecter 150€ de dons (les donateurs recevront un reçu fiscal par mail)

Le versement des frais d'inscriptions peut être complété d'un don qui fera l'objet d'un reçu fiscal.

Nota bene : pour démultiplier leur effort physique pour Vaincre la Mucoviscidose, les concurrents qui le souhaitent peuvent collecter des parrainages financiers de leurs amis, parents, collègues etc... Créez à cet effet votre page de collecte sur le site internet d'inscription.

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Important :

- *Pour les courses, les inscriptions seront validées après dépôt du certificat médical ou présentation de la licence, au plus tard au moment du retrait du dossard et de la puce électronique.*
- *Pour l'inscription des mineurs, il est nécessaire de fournir l'autorisation parentale. La signature de l'un des deux parents est obligatoire.*

Inscription des équipes

L'appartenance d'un ensemble de coureurs à une même équipe suppose une identification lors de l'inscription en remplissant la rubrique « nom de votre équipe »

Les organisateurs peuvent proposer à des équipes particulièrement nombreuses une procédure d'inscription en ligne simplifiée.

Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait sur place le samedi 28 septembre entre 8h30 et 9h30. **Une pièce d'identité sera demandée.**

Port des dossards

Le dossard doit être porté par les concurrents sur le devant du maillot, à l'aide des épingles fournies, de manière à être parfaitement visible pour les contrôles et le classement. **L'utilisation d'un porte dossard est interdite.**

Le dossard comporte un numéro et une puce électronique. Le numéro attribué à chaque concurrent l'étant à titre personnel, la transmission de son dossard à un autre concurrent est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification.

Tous les dossards sont jetables et ne sont donc pas récupérés par les organisateurs.

5- Responsabilité des organisateurs

Si l'organisation s'est assurée de la collaboration de la Protection Civile du Val d'Oise pour réagir le mieux possible aux problèmes qui peuvent intervenir au cours d'une épreuve de cette nature, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve subi ou provoqué par un concurrent non régulièrement inscrit.

L'organisation ne peut non plus être tenue responsable en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

L'épreuve peut être annulée en cas d'intempéries violentes par le Comité d'organisation pour des raisons de sécurité. En cas d'annulation des épreuves, il ne sera pas procédé au remboursement des frais d'inscriptions.

6- Droit d'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves. Tout refus de céder ce droit à l'image implique de fait l'impossibilité de participer à la course.

7- Partenaires

La liste des partenaires qui soutiennent la « Course de l'Espoir » ou la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise est publiée sur le site internet de l'évènement :

<http://www.viradecergypontoise.org>